

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 Mai 2008

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA PETITE ENFANCE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/03

OBJET : Subvention d'investissement et de fonctionnement au titre du fonds d'aide aux projets innovants pour l'accueil de jeunes enfants.

- Cantons : Torcy, Coulommiers, Rozay-en-Brie

RÉSUMÉ : Dans le cadre du « plan mille places pour la petite enfance », l'Assemblée départementale a adopté la création d'un fonds d'aide aux projets innovants (séance du 27 janvier 2006). Ce fonds est doté au budget 2008 de 100 000 € en fonctionnement et de 50 000 € en investissement. Le présent rapport vous propose d'approuver la répartition d'une partie des crédits au profit de deux actions concernant :

- l'une, la Classe Passerelle du Centre de Vie Infantile de la ville de Torcy pour un montant de 1 460 € en investissement,
- l'autre, la création d'un relais baby-sitting porté par deux associations Familles rurales, « Dammartin-sur-Tigeaux et ses environs » et « Vivre en Brie » de Faremoutiers, pour un montant de 1 600 € en fonctionnement.

La commission d'attribution du fonds d'aide aux projets innovants pour l'accueil de jeunes enfants, présidée par Madame la vice Présidente chargée de la petite enfance et de l'aide sociale à l'enfance, a retenu, pour bénéficier ponctuellement d'une aide du Département et eu égard à l'intérêt de leurs actions, les deux seuls projets présentés pour étude lors de sa dernière réunion. Depuis sa création, cette Commission aura ainsi sélectionné quatre projets sur cinq présentés.

La classe passerelle du Centre de Vie Infantile située à Torcy. Cette classe, fruit d'un projet partenarial entre l'Éducation Nationale, la Ville de Torcy et la Caisse d'Allocations Familiales, accueille des enfants de moins de trois ans qui n'ont pu bénéficier d'une place en crèche collective ou venant de familles en difficultés suivies par le service de PMI de l'UAS. Cet accueil en classe passerelle permet de préparer la séparation d'avec les parents, de faciliter le passage en maternelle et de lutter contre l'échec scolaire. La classe passerelle ne bénéficie que des crédits scolaires, soit 27,43 € par an et par enfant, ce qui représente peu au regard des besoins spécifiques en matériel. L'équipe pédagogique constituée d'une enseignante de l'Éducation Nationale et d'une éducatrice de jeunes enfants souhaiterait améliorer l'équipement de cette classe et sollicite ainsi une subvention au titre du fonds d'aide aux projets innovants d'un montant de 4 060 €. Cette subvention leur permettrait d'acquérir notamment du matériel de jeux et de psychomotricité.

Je vous propose d'accorder au profit de la classe passerelle de Torcy une subvention d'investissement correspondant aux trois équipements prioritaires demandés, soit 1 460 €.

Les deux associations Familles rurales de Seine-et-Marne, « Dammartin-sur-Tigeaux et ses environs » et « Vivre en Brie » de Faremoutiers qui ont créé, dans le cadre de la charte de partenariat et de développement qu'elles avaient signée en juin 2006, un « Relais baby-sitting ». Ce service est soutenu par la Fédération départementale. Il permet la mise en relation des familles qui s'absentent occasionnellement pour des besoins professionnels ou de loisirs et des baby-sitters du territoire de la Communauté de communes de la Brie des Moulins, auxquelles s'ajoutent quelques communes alentours en fonction des demandes. L'association prend les précautions nécessaires à la qualité de la prestation mais n'est ni mandataire, ni prestataire de services. Les baby-sitters retenus par les associations et rémunérés par les familles par chèque emploi service universel, sont formés préalablement à leur première intervention aux gestes de premiers secours. Les deux associations sollicitent une aide financière de 2 000 € qui leur permettrait d'acquérir un ordinateur portable et de financer en partie la formation prévention sécurité civiques niveau 1 (PSC1) des baby-sitters.

Je vous propose de leur verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 80 % de la somme demandée, soit 1 600 €, affectés plus particulièrement à la formation des baby-sitters.

Le versement des fonds interviendra sur le compte ouvert au nom de l'association locale « Familles rurales Vivre en Brie » de Faremoutiers.

Je vous remercie de vous prononcer sur ces propositions et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/03 des rapports soumis à la commission
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : MME QUERCI
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 30 Mai 2008

OBJET : subvention d'investissement et de fonctionnement au titre du fonds d'aide aux projets innovants pour l'accueil de jeunes enfants.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement de 1 460 € à la « Classe passerelle » de l'école maternelle du Centre de vie enfantine de Torcy. Les crédits seront prélevés sur le programme « Aide à la mère et petite enfance », opération « subvention d'équipement fonds innovant modes d'accueil ».

Article 2 : d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 600 € à l'association locale « Familles rurales Vivre en Brie » de Faremoutiers, au profit du « Relais baby-sitting » créé conjointement avec l'association locale « Familles rurales Dammartin-sur-Tigeaux et ses environs ». Les crédits seront prélevés sur le programme « Aide à la mère et petite enfance », opération « Aides au fonctionnement modes d'accueil ».

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

